



# Erétudes et Résultats

N° 766 • juin 2011

## L'hébergement social (hors urgence) : 70 000 personnes sans logement accueillies en établissements

### Résultats de l'enquête ES 2008

Plutôt jeunes et souvent en famille, 70 400 personnes, dont un tiers d'enfants accompagnant des adultes, sont hébergées fin 2008 dans les établissements pour adultes et familles en difficulté sociale en dehors de l'hébergement d'urgence.

Elles font face à différentes situations : à des difficultés qui ne leur permettent pas d'accéder ou de se maintenir dans le logement (38 % des adultes), à une sortie d'institution (9 %), à une rupture familiale, à des violences ou une rupture conjugale (15 %) ou encore à une demande d'asile (27 %).

La moitié des adultes sont « actifs », mais parmi ceux-ci un sur deux est au chômage. Un quart des adultes sont dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle. Enfin, les autres ont renoncé à chercher un emploi, font des études ou sont à la retraite...

Le séjour dans un établissement dure 9 mois en moyenne, variant de moins d'un mois à plus de deux ans selon les personnes. À son issue, 30 % des personnes accèdent à un logement en propre et 13 % sont logées par des proches. Cependant, 45 % restent dans l'hébergement social, retournent à la rue, dans un hébergement de fortune ou partent sans laisser d'adresse.

#### Thierry MAINAUD

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé  
Ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État  
Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale

**F**IN 2008, les établissements d'accueil pour adultes et familles en difficulté sociale hébergent 70 400 personnes, hors hébergement d'urgence (tableau 1). Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) accueillent la moitié d'entre elles, les centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) un peu moins d'un tiers, les autres personnes se partageant entre les centres non conventionnés, les centres maternels, les maisons relais et les centres provisoires d'hébergement (CPH) [encadré 1].

### Six personnes hébergées sur dix sont en famille

Les familles sont globalement très présentes dans les établissements : en comptant les enfants, elles réunissent 61 % des personnes hébergées (78 % en CADA). 30 % des personnes appartiennent à une famille monoparentale

avec en moyenne 1,5 enfant par famille, presque toujours autour de la mère. 50 % des mères isolées sont accueillies dans les CHRS, 25 % dans les centres maternels – dont elles constituent, avec leurs enfants, 94 % de la population – et 16 % en CADA. Les pères isolés, 13 fois moins nombreux que les mères isolées, n'ont pas accès aux centres maternels et sont principalement hébergés en CHRS (61 %) ou en CADA (22 %).

Les familles avec deux parents regroupent 27 % des personnes et comptent 2,2 enfants en moyenne. Deux tiers de ces familles sont hébergées dans les CADA et CPH, dont elles constituent la majorité des occupants (respectivement 56 et 58 %). Les autres sont, pour l'essentiel, accueillies en CHRS.

Les couples sans enfant représentent quant à eux 4 % de l'ensemble des personnes hébergées.

#### ENCADRÉ 1

### Présentation de l'enquête et définitions

Les résultats de cette étude sont issus de l'enquête ES 2008 qui permet de connaître l'activité, le personnel et les publics des établissements et services accueillant des adultes ou des enfants en difficulté sociale. Cette étude décrit les publics accueillis, hors hébergement d'urgence, dans les établissements pour adultes et familles le 15 décembre 2008. Les données concernant l'activité et le personnel des établissements ont été publiées en 2010<sup>1</sup>.

#### Les structures d'accueil

**Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)** accueillent des personnes ou familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Ils sont financés au titre de l'aide sociale de l'État.

**Les centres d'hébergement non conventionnés** sont des centres d'hébergement d'urgence (CHU), de stabilisation (CHS), des communautés Emmaüs, centres pour toxicomanes ou autres qui ne sont pas conventionnés au titre de l'aide sociale de l'État, mais au financement desquels l'État participe par subvention.

**Les centres maternels (ou établissements d'accueil mère-enfant)** ont pour objectif d'aider les femmes enceintes et les mères isolées accompagnées d'enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique dans le but d'éviter les abandons d'enfants. Ils sont financés au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) des conseils généraux.

**Les maisons relais (ou pensions de famille)** accueillent dans un cadre semi-collectif des personnes à faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme. Elles relèvent du logement adapté et sont subventionnées par l'État. Les résidences accueil sont des maisons relais dédiées aux personnes souffrant d'un handicap psychique.

**Les centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA)** accueillent des demandeurs d'asile pendant toute la durée de la procédure d'instruction, avec pour missions l'hébergement, l'accompagnement administratif, social et médical, la scolarisation des enfants, etc. Les CADA sont financés au titre de l'aide sociale de l'État.

**Les centres provisoires d'hébergement (CPH)** hébergent et préparent l'insertion des réfugiés. Pour y accéder, il faut avoir le statut de réfugié et être sans logement ni ressources. Les CPH sont financés au titre de l'aide sociale de l'État.

#### Les types de place en CHRS et centres non conventionnés

L'hébergement d'insertion est un hébergement dans la durée de personnes confrontées à des difficultés sociales ; il peut être associé à des actions permettant aux personnes prises en charge de retrouver leur autonomie.

L'hébergement de stabilisation est un hébergement sans limitation de durée mais à vocation transitoire en faveur des personnes fortement désocialisées. Il est intermédiaire entre les hébergements d'urgence et d'insertion.

L'hébergement d'urgence est un hébergement à prise en charge immédiate pour une à quelques nuits. Les personnes accueillies en hébergement d'urgence ne sont pas décrites dans cette étude.

Les places « autres » sont des places que les établissements ne classent pas parmi les hébergements précédents. Il peut s'agir, par exemple, de l'accueil de publics particuliers (mère-enfant, demandeurs d'asile, toxicomanes...) ou d'une inadéquation par rapport aux places usuelles, prévues pour une durée et un degré d'accompagnement défini. Elles incluent également quelques places en « lits halte soin santé ».

1. MAINAUD T., 2010, « Les établissements accueillant des adultes et des familles en difficulté sociale : Premiers résultats de l'enquête ES 2008 », *Études et Résultats*, DREES, n° 738, septembre.

À côté des familles, 39 % des personnes hébergées sont seules, en majorité des hommes (71 %). Minoritaires dans les centres maternels (3 %), les CADA (22 %) et les CPH (18 %), ces personnes représentent un peu moins de la moitié des occupants de CHRS (44 %) et constituent le public principal des centres non conventionnés (65 %) et surtout des maisons relais (86 %).

### Près de la moitié des personnes en hébergement social ont moins de 25 ans

La population des établissements est jeune. La moyenne d'âge est de 27 ans et de 36 ans si l'on met de côté les enfants accompagnant des adultes. 31 % des personnes hébergées ont moins de 18 ans, mais 98 % de ces mineurs accompagnent des adultes. Parmi les 15 % de personnes âgées de 18 à 24 ans, 55 % sont des jeunes isolés, 7 % des couples sans enfants, 29 %

sont, seules ou en couple, accompagnées d'enfants et 9 % de ces jeunes adultes accompagnent leurs parents. Au total, 46 % des personnes hébergées ont moins de 25 ans, à comparer aux 31 % dans la population générale<sup>1</sup>. Pour ce qui est des seuls publics « adultes » – c'est-à-dire hors enfants et jeunes adultes accompagnant leurs parents –, 20 % ont moins de 25 ans et 29 % entre 25 et 34 ans.

À l'opposé, les personnes de 60 ans ou plus ne représentent que 3 % des personnes hébergées en établissements. Sans doute faut-il y voir plusieurs raisons, en particulier l'accès aux maisons de retraite et, surtout, la dureté de la vie dans la rue, les conséquences de l'alcoolisme, des drogues et des violences qui limitent l'espérance de vie<sup>2</sup>.

Les centres non conventionnés, parce qu'ils hébergent moins de familles et que celles-ci sont plus réduites, accueillent moins de jeunes mineurs que

les CHRS (respectivement 15 % et 30 %) et davantage de personnes de 45 ans ou plus (respectivement 32 % et 17 %). 58 % des personnes hébergées en centre maternel ont moins de 18 ans : il s'agit essentiellement des enfants qui y séjournent avec leur mère (51 %), mais 7 % sont de jeunes mères de moins de 18 ans. Les mères mineures représentent ainsi 14 % des « adultes » en centres maternels. En revanche, les femmes de 35 ans ou plus sont relativement peu nombreuses (10 % des mères). Les maisons relais ciblent, quant à elle, plutôt des personnes qui ont déjà eu un parcours en structures d'hébergement, les résidents y sont donc plus âgés : 47 % ont entre 45 et 59 ans et 11 % 60 ans ou plus. Dans les CADA et les CPH, la présence de nombreuses familles s'accompagne d'une part importante de mineurs (respectivement 38 % et 43 %). Les adultes y sont aussi plus jeunes, respectivement

1. Sources : INSEE, estimations de population ; situation au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

2. Laporte A., Le Méner E. et Chauvin P., 2010, « La santé mentale et les addictions des personnes sans domicile en Île-de-France », *La lettre de l'ONPES*, n° 5, septembre. Selon cette étude, 21 % des personnes sans domicile en Île-de-France présentent une dépendance à l'alcool (soit 2,5 fois plus que dans la population générale des 15 à 64 ans) et 17,5 % à une drogue illicite.

Hirsch M., 2007, « La réduction des inégalités de santé est au cœur de la cohésion sociale », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, n° 2-3, InVS, 23 janvier. Cet article estime l'espérance de vie des personnes à la rue, sans domicile fixe, à environ 45 ans.

TABLEAU 1

### Description des personnes hébergées en établissements (hors urgence)

|                                      | CHRS (*)      |                |                    | Centres non conventionnés (*) |                |                    | Centres maternels | Maisons relais | CADA          | CPH          | Ensemble      |
|--------------------------------------|---------------|----------------|--------------------|-------------------------------|----------------|--------------------|-------------------|----------------|---------------|--------------|---------------|
|                                      | Ensemble      | dont insertion | dont stabilisation | Ensemble                      | dont insertion | dont stabilisation |                   |                |               |              |               |
| <b>Nombre de personnes</b>           | <b>34 094</b> | <b>29 814</b>  | <b>2 999</b>       | <b>6 258</b>                  | <b>1 088</b>   | <b>2 859</b>       | <b>4 320</b>      | <b>3 998</b>   | <b>20 382</b> | <b>1 329</b> | <b>70 380</b> |
| Femmes                               | 45            | 45             | 40                 | 37                            | 39             | 36                 | 73                | 28             | 48            | 52           | 46            |
| Hommes                               | 55            | 55             | 60                 | 63                            | 61             | 64                 | 27                | 72             | 52            | 48           | 54            |
| Moins de 18 ans                      | 30            | 30             | 20                 | 15                            | 22             | 14                 | 58                | 4              | 38            | 43           | 31            |
| 18 à 24 ans                          | 16            | 16             | 16                 | 16                            | 11             | 13                 | 24                | 3              | 12            | 14           | 15            |
| 25 à 34 ans                          | 19            | 19             | 19                 | 19                            | 18             | 18                 | 13                | 12             | 25            | 17           | 20            |
| 35 à 44 ans                          | 18            | 18             | 21                 | 18                            | 19             | 20                 | 5                 | 22             | 15            | 15           | 17            |
| 45 à 59 ans                          | 15            | 15             | 20                 | 25                            | 26             | 28                 | 0                 | 47             | 8             | 10           | 15            |
| 60 ans ou plus                       | 2             | 2              | 4                  | 7                             | 4              | 6                  | 0                 | 11             | 1             | 1            | 3             |
| <b>Situation familiale</b>           |               |                |                    |                               |                |                    |                   |                |               |              |               |
| • Adultes                            | <b>69</b>     | 68             | 79                 | <b>84</b>                     | 78             | 85                 | <b>49</b>         | <b>96</b>      | <b>61</b>     | <b>53</b>    | <b>68</b>     |
| Femmes isolées                       | 12            | 12             | 16                 | 16                            | 12             | 16                 | 3                 | 20             | 8             | 8            | 11            |
| Hommes isolés                        | 32            | 32             | 43                 | 49                            | 48             | 50                 | 0                 | 66             | 14            | 10           | 28            |
| En couple sans enfant                | 4             | 4              | 5                  | 6                             | 2              | 6                  | 0                 | 4              | 5             | 2            | 4             |
| Mères isolées avec enfant(s)         | 11            | 11             | 8                  | 8                             | 14             | 7                  | 44                | 3              | 6             | 7            | 11            |
| Pères isolés avec enfant(s)          | 1             | 1              | 1                  | 1                             | 0              | 1                  | 0                 | 1              | 1             | 0            | 1             |
| En couple avec enfant(s)             | 9             | 9              | 6                  | 5                             | 3              | 6                  | 1                 | 1              | 27            | 26           | 13            |
| • Enfants accompagnant des adultes   | <b>31</b>     | 32             | 21                 | <b>16</b>                     | 22             | 15                 | <b>51</b>         | <b>4</b>       | <b>39</b>     | <b>47</b>    | <b>32</b>     |
| Enfants accompagnant un adulte isolé | 22            | 22             | 14                 | 11                            | 20             | 10                 | 50                | 4              | 10            | 15           | 18            |
| Enfants accompagnant deux adultes    | 9             | 9              | 7                  | 5                             | 2              | 5                  | 1                 | 1              | 29            | 32           | 14            |

(\*) Pour les CHRS et centres non conventionnés, seules les places de types insertion et stabilisation sont décrites séparément, mais la colonne ensemble comprend également des personnes accueillies sur des places autres (encadré 1). Ces dernières ne sont occupées que par 4 % des personnes en CHRS, mais par 37 % en centres non conventionnés.

Champ • France entière. Personnes hébergées au 15 décembre 2008, hors hébergement d'urgence.

Sources • Enquête ES 2008, DREES.

9 % et 11 % d'entre eux ayant 45 ans ou plus.

### Six ressortissants étrangers sur dix sont accueillis en CADA ou en CPH

Les établissements accueillent dans l'ensemble une majorité d'étrangers, 2 % venant de l'Union européenne et 51 % d'autres pays. La situation est toutefois très différente d'un établissement à l'autre selon sa vocation. Les étrangers représentent ainsi la totalité des personnes hébergées en CADA, dédiés aux demandeurs d'asile, et 96 % de celles résidant en CPH, destinés aux réfugiés. 60 % des étrangers résidant en établisse-

ment sont de ce fait accueillis dans des structures spécifiques. Dans les autres établissements, seules un tiers des personnes hébergées sont étrangères, avec une minorité de ressortissants de l'Union européenne (3 %) et 30 % de personnes originaires d'autres pays. C'est toutefois nettement plus que dans la population générale, qui compte 8 % d'immigrés (3 % de l'UE et 5 % hors UE)<sup>3</sup>. Dans les maisons relais, qui prennent plutôt en charge des personnes ayant des problèmes d'ordre psychique ou psychologique, la population étrangère reste plus présente qu'en population générale (11 %), mais nettement moins que dans les autres établissements.

### Des motifs multiples de recours à l'hébergement social

Le recours à l'hébergement social recouvre de multiples situations. En premier lieu, des difficultés sociales, économiques ou de santé ne permettent pas à certaines personnes d'accéder ou de se maintenir dans un logement. Quatre adultes hébergés sur dix<sup>4</sup> sont dans ce cas. Il s'agit pour eux de sortir de la rue (14 %) ou de ne pas s'y retrouver après la sortie d'un établissement d'hébergement social (16 %) ou encore de faire face à la perte de leur logement ou à l'impossibilité d'y rester pour cause d'insalubrité ou de surpeuplement (8 %) [tableau 2]. Ces personnes

3. Sources : INSEE, recensement de la population 2007.

4. Les enfants et les jeunes adultes accompagnant leurs parents ne sont pas pris en compte dans la suite de cette étude.

TABLEAU 2

## Motif d'admission et hébergement antérieur des adultes hébergés (\*)

En %

|  | CHRS (**) |                |                    | Centres non conventionnés (**) |                |                    | Centres maternels | Maisons relais | CADA | CPH | Ensemble |
|--|-----------|----------------|--------------------|--------------------------------|----------------|--------------------|-------------------|----------------|------|-----|----------|
|  | Ensemble  | dont insertion | dont stabilisation | Ensemble                       | dont insertion | dont stabilisation |                   |                |      |     |          |
| <b>Motif d'admission</b>   |           |                |                    |                                |                |                    |                   |                |      |     |          |
| Sortir de la rue   | 19        | 18             | 34                 | 33                             | 25             | 40                 | 3                 | 12             | 0    | 4   | 14       |
| Sortie de structure d'hébergement  | 21        | 20             | 24                 | 18                             | 24             | 24                 | 12                | 32             | 1    | 41  | 16       |
| Perte de logement, logement insalubre ou en surpeuplement                    | 13        | 13             | 8                  | 9                              | 16             | 6                  | 7                 | 12             | 0    | 0   | 8        |
| Sortie de service psychiatrique, de prison ou d'autres institutions          | 12        | 13             | 8                  | 8                              | 8              | 7                  | 7                 | 21             | 0    | 1   | 9        |
| Violence ou rupture conjugale  | 13        | 13             | 8                  | 6                              | 11             | 5                  | 18                | 3              | 0    | 0   | 8        |
| Rupture familiale  | 10        | 10             | 9                  | 8                              | 11             | 7                  | 25                | 6              | 0    | 2   | 7        |
| Demande d'asile  | 3         | 2              | 2                  | 4                              | 0              | 5                  | 2                 | 0              | 99   | 1   | 27       |
| Autre  | 10        | 10             | 6                  | 15                             | 6              | 7                  | 26                | 14             | 0    | 50  | 9        |
| <b>Hébergement ou logement antérieur</b>                                     |           |                |                    |                                |                |                    |                   |                |      |     |          |
| Locataire, accédant à la propriété ou propriétaire d'un logement non HLM     | 8         | 9              | 5                  | 6                              | 6              | 4                  | 7                 | 11             | 0    | 0   | 6        |
| Locataire d'un logement HLM  | 7         | 7              | 4                  | 4                              | 7              | 3                  | 8                 | 7              | 0    | 0   | 5        |
| Logé gratuitement ou hébergé dans la famille, chez des amis                  | 20        | 21             | 18                 | 21                             | 17             | 14                 | 37                | 12             | 5    | 3   | 16       |
| Établissement de la protection de l'enfance ou chez une assistante familiale | 1         | 1              | 1                  | 0                              | 0              | 0                  | 9                 | 0              | 0    | 0   | 1        |
| Établissement médical, pénitentiaire   | 8         | 9              | 5                  | 5                              | 5              | 5                  | 2                 | 14             | 0    | 0   | 6        |
| Hébergement social hors urgence ou logement adapté                           | 15        | 15             | 11                 | 12                             | 15             | 12                 | 13                | 32             | 13   | 63  | 16       |
| Hébergement d'urgence  | 23        | 22             | 32                 | 20                             | 20             | 26                 | 10                | 8              | 57   | 18  | 30       |
| Hébergement de fortune, mobile, sans-abri                                    | 9         | 8              | 16                 | 14                             | 13             | 14                 | 2                 | 8              | 2    | 3   | 7        |
| Autre type d'hébergement ou de logement                                      | 5         | 5              | 3                  | 5                              | 7              | 5                  | 7                 | 6              | 3    | 3   | 5        |
| Inconnu  | 4         | 4              | 5                  | 12                             | 9              | 16                 | 5                 | 3              | 19   | 9   | 9        |

(\*) Les enfants et jeunes adultes accompagnant leurs parents ne sont pas pris en compte dans ce tableau.

(\*\*) Pour les CHRS et centres non conventionnés, seules les places de types insertion et stabilisation sont décrites séparément, mais la colonne ensemble comprend également des personnes accueillies sur d'autres places. Ces dernières ne sont occupées que par 4 % des personnes en CHRS, mais par 37 % en centres non conventionnés.

Champ • France entière. Personnes hébergées au 15 décembre 2008, hors hébergement d'urgence.

Sources • Enquête ES 2008, DREES.

prédominant en CHRS (53 %), en centres non conventionnés (60 %) et maisons relais (56 %). Elles sont particulièrement nombreuses en hébergement de stabilisation dans les CHRS (66 %) et en centres non conventionnés (70 %), le rôle de la stabilisation étant justement de sortir de la rue des personnes fortement désocialisées. À côté de ce premier groupe, d'autres personnes sont hébergées en sortant d'un service psychiatrique, de prison ou d'une autre institution (9 %) : elles font face à des difficultés financières, à une incapacité psychologique ou psychiatrique de se stabiliser dans un logement ou à d'autres difficultés sociales qui leur rendent difficile l'accès au logement. Elles sont particulièrement présentes en maisons relais (21 %), qui se spécialisent parfois dans l'accueil de ces publics, mais aussi en CHRS (12 %).

L'hébergement social est aussi requis par des personnes qui ne connaissent pas nécessairement de difficultés économiques ou de santé, mais qui sont privées de leur logement antérieur plus ou moins brutalement. C'est la situation de 15 % des adultes hébergés, qui sont victimes de violences conjugales (4 %) – dont 96 % sont des femmes –, en rupture avec leur conjoint (4 %) ou en rupture familiale (7 %). Ils sont le premier public des centres maternels (43 %) et prennent une place importante dans les CHRS (23 %).

Enfin, 27 % des adultes sont hébergés dans le cadre d'une demande d'asile. L'État a l'obligation d'assurer l'hébergement des demandeurs d'asile qui se trouvent en France et dont la demande est en cours d'instruction, ceux-ci étant dans l'impossibilité administrative d'accéder à un logement ou de travailler. Ils occupent principalement les CADA, mais certains se dirigent aussi vers les CHRS, les centres non conventionnés et les centres maternels.

### **Un adulte hébergé sur dix disposait auparavant de son propre logement et un peu moins de deux sur dix vivaient chez des proches**

Parmi les adultes accueillis en établissements, 11 % disposaient auparavant de leur propre logement. Plusieurs

raisons les ont amenés à le quitter : la perte du logement (expulsion, vente, rupture de bail) [32 % d'entre eux], les violences ou ruptures conjugales (34 %), une rupture familiale (5 %), l'insalubrité ou le surpeuplement du logement (5 %), etc.

Avant de faire appel à l'hébergement social, certaines personnes sont logées gratuitement par leur famille ou chez des amis (16 %). En effet, le logement chez des proches est assez fréquent. En France, en 2002, sans compter les étudiants, 79 000 personnes de 17 à 59 ans résidaient dans des ménages avec lesquels elles n'avaient pas de lien familial direct (ascendant ou descendant), 282 000 jeunes adultes restaient chez leurs parents ou grands-parents faute de pouvoir disposer d'un logement et 50 000 personnes de 60 ans ou plus résidaient chez un tiers à la suite d'une rupture familiale, d'un deuil, de difficultés financières ou de santé<sup>5</sup>.

### **Quatre adultes sur dix sortent d'un hébergement d'urgence ou viennent de la rue**

Avant d'arriver en hébergement social (hors urgence), 30 % des personnes avaient été accueillies sur des places d'urgence et 7 % venaient directement de la rue ou d'un hébergement de fortune. De plus, 16 % venaient d'un autre établissement d'hébergement social.

L'hébergement d'urgence et le séjour dans la rue précèdent couramment l'entrée en CHRS ou en centre non conventionné (respectivement dans 32 % et 34 % des cas), en particulier, et c'est leur rôle, sur les places de stabilisation (respectivement 48 % et 40 %). Pour les centres maternels, le passage par l'urgence ou la rue est beaucoup moins fréquent (12 % des cas), de même que pour les maisons relais (16 %). Un certain nombre de personnes ont pu cependant connaître ces situations dans le passé. En effet, les maisons relais accueillent en priorité des personnes qui ont déjà un parcours dans les structures d'hébergement et 32 % d'entre elles viennent d'un hébergement social hors urgence.

Avant d'accéder aux CADA, 57 % des occupants sont passés par l'hébergement d'urgence. Pourtant, celui-ci n'est en principe pas destiné aux

demandeurs d'asile. Cette situation peut s'expliquer par la saturation des CADA (fin 2008, 98 % des places sont occupées). En ce qui concerne les CPH, la provenance courante est le CADA, dont deux personnes sur trois sont issues (63 %). Cependant, une part non négligeable vient également de l'hébergement d'urgence (18 %).

### **Pour dix adultes hébergés, moins de deux sont en emploi, trois sont au chômage et plus de quatre sont inactifs**

Les personnes qui ont recours à l'hébergement social ne sont pas toutes exclues de l'emploi : au 15 décembre 2008, 16 % d'entre elles exercent une activité professionnelle (tableau 3). Une petite moitié (7 %) de ces dernières sont en contrat à durée indéterminée, les autres occupent un emploi à durée déterminée, sont intérimaires ou en travail temporaire (6 %) et 2 % sont sous contrat aidé. S'y ajoutent 5 % de personnes en insertion par l'activité économique (IAE) ou en activité d'adaptation à la vie active (AVA). En outre, 4 % sont en stage de formation. Malgré tout, 27 % des personnes hébergées restent au chômage ; elles sont inscrites à l'ANPE dans huit cas sur dix. Enfin, 44 % des personnes hébergées sont inactives. Pour 27 % d'entre elles, l'absence d'activité professionnelle est liée à l'impossibilité administrative ou médicale d'en exercer une.

En CHRS, les personnes sont plus près de l'emploi que dans la plupart des autres établissements : 22 % ont un emploi, 7 % sont en IAE ou AVA et 5 % en stage de formation. Le chômage y est cependant important (37 %), mais il y a moins d'inactifs qu'en moyenne dans les établissements sociaux (25 %). Ceci se vérifie davantage encore pour l'hébergement en places d'insertion, avec 23 % des personnes en emploi, 8 % en IAE ou AVA, 6 % en stage, bien que 38 % soient au chômage et 23 % inactives. Dans les centres non conventionnés, 21 % de personnes exercent une activité professionnelle, mais ces établissements se distinguent surtout par l'importance de l'insertion par l'activité économique, qui, avec l'AVA, occupe une personne sur dix. Le chômage y est comparativement faible (23 %), mais cela reste à nuancer, car

5. Sources : INSEE, enquête Logement 2002. Résultats cités dans BRIANT P. et DONZEAU N., 2011, « Être sans domicile, avoir des conditions de logement difficiles : La situation dans les années 2000 », INSEE Première, n° 1 330, janvier.

TABLEAU 3

## Activité et revenus des adultes hébergés (\*)

En %

|  | CHRS (**) |                |                    | Centres non conventionnés (**) |                |                    | Centres maternels | Maisons relais | CADA | CPH | Ensemble |
|--|-----------|----------------|--------------------|--------------------------------|----------------|--------------------|-------------------|----------------|------|-----|----------|
|  | Ensemble  | dont insertion | dont stabilisation | Ensemble                       | dont insertion | dont stabilisation |                   |                |      |     |          |
| <b>Situation dans l'emploi</b>   |           |                |                    |                                |                |                    |                   |                |      |     |          |
| Salariés en contrat non aidé (CDI, CDD, interim...) et indépendants                    | 19        | 20             | 16                 | 20                             | 17             | 17                 | 13                | 8              | 2    | 18  | 14       |
| Salariés en contrat aidé   | 3         | 3              | 2                  | 1                              | 0              | 2                  | 1                 | 1              | 0    | 2   | 2        |
| En insertion par l'activité économique ou activité d'adaptation à la vie active        | 7         | 8              | 2                  | 10                             | 33             | 6                  | 3                 | 6              | 1    | 7   | 5        |
| En stage de formation  | 5         | 6              | 4                  | 5                              | 3              | 3                  | 8                 | 1              | 1    | 9   | 4        |
| Chômeurs (inscrits ou non à l'ANPE)  | 37        | 38             | 35                 | 23                             | 21             | 32                 | 21                | 21             | 9    | 46  | 27       |
| Dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle | 12        | 11             | 17                 | 13                             | 4              | 17                 | 4                 | 35             | 64   | 5   | 27       |
| Retraités  | 2         | 1              | 3                  | 3                              | 2              | 3                  | 0                 | 9              | 0    | 0   | 2        |
| Autres inactifs  | 10        | 10             | 14                 | 9                              | 13             | 8                  | 38                | 17             | 17   | 11  | 14       |
| Étudiants ou adolescents scolarisés  | 1         | 1              | 1                  | 3                              | 0              | 1                  | 8                 | 0              | 1    | 2   | 1        |
| Activité inconnue  | 4         | 3              | 6                  | 12                             | 5              | 12                 | 4                 | 3              | 5    | 0   | 5        |
| <b>Ressources financières (***)</b>  |           |                |                    |                                |                |                    |                   |                |      |     |          |
| Revenus d'activité   | 31        | 33             | 22                 | 32                             | 30             | 29                 | 21                | 15             | 3    | 29  | 22       |
| Allocations chômage (Unédic, ASS, ATA...)  | 8         | 8              | 7                  | 6                              | 5              | 6                  | 2                 | 7              | 6    | 3   | 7        |
| RMI et API   | 35        | 36             | 31                 | 25                             | 34             | 30                 | 79                | 27             | 7    | 59  | 28       |
| Autres allocations   | 25        | 25             | 19                 | 18                             | 25             | 14                 | 54                | 49             | 33   | 40  | 30       |
| Retraite ou ASPA   | 1         | 1              | 3                  | 4                              | 2              | 3                  | 0                 | 9              | 0    | 1   | 2        |
| Aucune ressource   | 22        | 21             | 29                 | 28                             | 25             | 31                 | 10                | 3              | 55   | 13  | 29       |

(\*) Les enfants et jeunes adultes accompagnant leurs parents ne sont pas pris en compte dans ce tableau.

(\*\*) Pour les CHRS et centres non conventionnés, seules les places de types insertion et stabilisation sont décrites séparément, mais la colonne ensemble comprend également des personnes accueillies sur d'autres places. Ces dernières ne sont occupées que par 4 % des personnes en CHRS, mais par 37 % en centres non conventionnés.

(\*\*\*) Les personnes hébergées peuvent disposer de plusieurs ressources financières.

Champ • France entière. Personnes hébergées au 15 décembre 2008, hors hébergement d'urgence.

Sources • Enquête ES 2008, DREES.

12 % des personnes n'ont pas d'activité connue. Comme en CHRS, la proportion d'inactifs y est plus faible qu'en moyenne (28 %).

Au contraire, les centres maternels hébergent de nombreuses mères toujours scolarisées (8 %), mais surtout 38 % de mères inactives qui ne sont ni scolarisées, ni dans l'impossibilité administrative ou médicale de travailler. Ces dernières sont généralement jeunes – les deux tiers ont moins de 25 ans – et n'exerçaient aucune profession avant leur entrée dans l'établissement. Dans les maisons relais, les inactifs sont aussi majoritaires (61 %), mais il s'agit le plus souvent de personnes dans l'impossibilité de travailler (35 %), surtout pour raisons médicales (problèmes mentaux, alcoolisme...). Les maisons relais hébergent également beaucoup de retraités (9 %).

Les CADA hébergent peu d'actifs (en emploi ou au chômage), car les autorisations de travail ne peuvent être accordées qu'aux demandeurs d'asile qui ont déposé leur dossier depuis plus d'un an. Ainsi, 64 % des personnes en CADA sont dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité. À l'inverse en CPH, le statut de réfugié ouvrant le droit au travail, seulement 5 % des adultes hébergés sont dans ce cas. 82 % des personnes sont considérées comme actives : 20 % sont en emploi, 7 % en IAE ou AVA et 9 % en stage de formation, mais 46 % d'entre elles restent au chômage. Les CPH ayant des capacités limitées, ils privilégient l'accueil des réfugiés dont la situation financière est la plus précaire et qui ne sont pas encore insérés sur le marché de l'emploi.

### Un tiers des adultes hébergés ne disposent d'aucune ressource

Au total, 29 % des adultes hébergés n'ont aucune ressource financière. 22 % ont des revenus d'activité. 7 % perçoivent des allocations chômage et 2 % une retraite ou une allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). Du fait de l'importance du nombre d'inactifs et de chômeurs dans les établissements, 28 % des personnes touchent le revenu minimum d'insertion (RMI) ou l'allocation de parent isolé (API). Enfin, 30 % des adultes perçoivent des allocations familiales, l'allocation aux adultes handicapés (AAH), une rente accident du travail ou d'autres allocations, qui sont les seules ressources pour 13 % des adultes hébergés.

Logiquement, les revenus d'activité sont plus fréquents dans les établisse-

ments où les personnes en emploi sont plus présentes, comme dans les CHRS où 31 % des adultes disposent de revenus d'activité, les centres non conventionnés (32 %) ou les CPH (29 %). Inversement, le RMI et l'API sont répandus dans les centres maternels (79 %), car les mères y sont jeunes, n'ont souvent jamais travaillé et la présence d'enfants leur permet notamment d'accéder à ces minima sociaux. De même, dans les CPH, les réfugiés sont souvent au chômage sans allocation, ils perçoivent donc le RMI (59 %).

### Le séjour en établissements dure 9 mois en moyenne

La durée moyenne de séjour dans un établissement d'hébergement social est

de 9 mois, mais elle varie nettement selon les personnes (tableau 4). Ainsi, un adulte sur deux quitte l'établissement avant cinq mois de séjour et un sur quatre part même dès le premier mois, tandis qu'une personne sur quatre reste plus d'un an.

Dans les CHRS, les durées de séjour sont plutôt courtes, mais les écarts entre hébergements d'insertion et de stabilisation sont marqués. En stabilisation, le séjour dure 3 mois en moyenne et la moitié des personnes part au cours du premier mois, sans doute en raison de difficultés d'adaptation aux contraintes de l'hébergement. En insertion, la durée moyenne de séjour est de 8 mois, avec une moitié de personnes hébergées plus de 5 mois et un quart plus de

10 mois. Au contraire, dans les centres non conventionnés, les durées d'hébergement se distinguent peu entre insertion, stabilisation et autres places. Les séjours y apparaissent intermédiaires entre la stabilisation et l'insertion des CHRS, avec une durée moyenne de 6 mois, tandis que la moitié des personnes reste moins de 2 mois et un quart plus de 7 mois.

Pour leur part, les centres maternels, maisons relais, CADA et CPH accueillent pour des périodes plus longues. La durée moyenne de séjour est de 9 mois en centres maternels, 17 mois en maisons relais, 18 mois en CADA et 11 mois en CPH. En particulier, l'accueil des demandeurs d'asile est très peu fluide : dans les CADA, la

■ TABLEAU 4

### Séjour et destination à la sortie des adultes hébergés (\*)

En %

|   | CHRS (**) |                |                    | Centres non conventionnés (**) |                |                    | Centres maternels | Maisons relais | CADA | CPH | Ensemble |
|---|-----------|----------------|--------------------|--------------------------------|----------------|--------------------|-------------------|----------------|------|-----|----------|
|   | Ensemble  | dont insertion | dont stabilisation | Ensemble                       | dont insertion | dont stabilisation |                   |                |      |     |          |
| <b>Durée de séjour (en mois)</b>  |           |                |                    |                                |                |                    |                   |                |      |     |          |
| Moyenne   | 7         | 8              | 3                  | 6                              | 6              | 5                  | 9                 | 17             | 18   | 11  | 9        |
| Premier quartile  | 1         | 1              | 1                  | 1                              | 1              | 1                  | 2                 | 4              | 8    | 6   | 1        |
| Médiane   | 4         | 5              | 1                  | 2                              | 2              | 3                  | 6                 | 10             | 16   | 9   | 5        |
| Troisième quartile  | 9         | 10             | 4                  | 7                              | 6              | 7                  | 13                | 21             | 25   | 14  | 12       |
| <b>Lieu d'hébergement</b>   |           |                |                    |                                |                |                    |                   |                |      |     |          |
| Regroupé dans l'établissement   | 58        | 57             | 79                 | 73                             | 75             | 77                 | 75                | 88             | 60   | 48  | 63       |
| Éclaté en ville (en appartements)   | 39        | 40             | 18                 | 23                             | 18             | 20                 | 25                | 12             | 39   | 52  | 35       |
| En hôtel  | 3         | 3              | 3                  | 4                              | 7              | 3                  | 0                 | 0              | 1    | 0   | 2        |
| <b>Destination à la sortie</b>  |           |                |                    |                                |                |                    |                   |                |      |     |          |
| Locataire, accédant à la propriété ou propriétaire d'un logement non HLM          | 14        | 15             | 10                 | 7                              | 7              | 8                  | 15                | 19             | 5    | 5   | 12       |
| Locataire d'un logement HLM   | 18        | 21             | 8                  | 11                             | 13             | 8                  | 33                | 16             | 14   | 68  | 18       |
| Foyer de jeunes travailleurs, foyer de travailleurs migrants ou résidence sociale | 3         | 4              | 3                  | 4                              | 3              | 6                  | 1                 | 2              | 4    | 2   | 3        |
| Logé gratuitement ou hébergé dans la famille, chez des amis                       | 14        | 14             | 10                 | 11                             | 11             | 14                 | 21                | 11             | 9    | 5   | 13       |
| Hébergement à caractère social (hors urgence)                                     | 15        | 14             | 21                 | 19                             | 25             | 22                 | 13                | 11             | 30   | 9   | 18       |
| Autre établissement (de santé, pour personnes âgées, pénitencier...)              | 6         | 6              | 5                  | 6                              | 5              | 5                  | 2                 | 12             | 1    | 0   | 5        |
| Hébergement d'urgence (y compris par nuitées d'hôtel)                             | 3         | 3              | 5                  | 8                              | 8              | 6                  | 2                 | 3              | 13   | 2   | 5        |
| Hébergement de fortune, mobile, sans-abri, destination inconnue ou non précisée   | 22        | 19             | 34                 | 29                             | 19             | 26                 | 9                 | 15             | 19   | 7   | 22       |
| Décès   | 0         | 0              | 0                  | 1                              | 1              | 1                  | 0                 | 8              | 0    | 0   | 1        |
| Autre   | 4         | 4              | 5                  | 5                              | 7              | 4                  | 4                 | 3              | 5    | 1   | 4        |

(\*) Les enfants et jeunes adultes accompagnant leurs parents ne sont pas pris en compte dans ce tableau.

(\*\*) Pour les CHRS et centres non conventionnés, seules les places de types insertion et stabilisation sont décrites séparément, mais la colonne ensemble comprend également des personnes accueillies sur d'autres places. Ces dernières ne sont occupées que par 4 % des personnes en CHRS, mais par 37 % en centres non conventionnés.

Champ • France entière. Personnes sorties d'hébergement au cours de l'année 2008, hors hébergement d'urgence.

Sources • Enquête ES 2008, DREES.

moitié des personnes séjourne plus de 16 mois et un quart plus de 25 mois. Les maisons relais accueillent également pour de longs séjours : la moitié des personnes y passe plus de 10 mois et un quart plus de 21 mois. Les durées de séjour observées en maisons relais seront sans doute plus longues à l'avenir, car le dispositif était en plein développement au moment de l'enquête et les durées de séjour étaient limitées par la jeunesse des établissements.

### Un tiers des sorties se font vers un logement ordinaire

30 % des personnes sorties au cours de l'année 2008 ont accédé à un logement personnel, dont un peu plus de la moitié à un logement HLM (18 %). Les personnes accédant à leur propre logement sont restées en hébergement plus longtemps que les autres, avec un séjour de 12 mois en moyenne. Par ailleurs, 13 % des personnes quittent l'établissement pour être logées gratuitement dans leur famille ou chez des amis et 18 % pour rejoindre un autre établissement d'hébergement à caractère social hors urgence ainsi que 3 % pour un foyer de travailleurs ou une résidence sociale.

32 % des personnes sortent des CHRS pour un logement personnel. Les personnes hébergées en insertion accèdent deux fois plus souvent au logement que celles en stabilisation (respectivement 36 % et 18 %). En centres non conventionnés, la sortie vers un logement personnel est nettement moins fréquente qu'en CHRS (18 %). Les personnes s'orientent plus souvent vers un nouvel établissement d'hébergement social hors urgence (19 %). À la sortie des centres maternels, la moitié des femmes retrouvent un logement personnel (48 %) et une sur cinq est logée à titre gratuit par sa

famille ou des amis. Pour elles, le passage en hébergement n'a souvent été qu'une étape, car deux tiers étaient en logement ordinaire avant leur entrée dans l'établissement (propriétaires, locataires ou logées gratuitement). En maisons relais, l'hébergement est généralement plus durable que dans les autres structures et les sorties se font rarement sans solution. De ce fait, 35 % des sorties se font vers le logement. La rotation dans ces établissements y est aussi plus faible qu'ailleurs et une part plus importante des sortants sont orientés vers des établissements de santé et pour personnes âgées ou intègrent un établissement pénitencier (12 %). 8 % des sorties correspondent à un décès. Pour leur part, les CADA ouvrent peu d'accès au logement (19 %) et la transition vers un autre établissement d'hébergement social est fréquente (30 %). Pour ceux qui obtiennent le statut de réfugié et passent par un CPH, la situation s'améliore, notamment grâce à la levée de l'impossibilité administrative d'accéder à l'emploi et au logement. Ainsi, à leur sortie de CPH, 73 % des personnes accèdent à un logement personnel et 28 % ont un emploi (sur l'ensemble des établissements, 20 % sortent en emploi).

### Un quart des sortants se retrouvent à la rue, en hébergement d'urgence ou partent sans destination connue de l'établissement

Il reste cependant qu'un quart des personnes hébergées dans les établissements sortent sans que l'établissement ait pu proposer une solution : 5 % rejoignent un hébergement d'urgence, 22 % se retrouvent sans-abri, en hébergement de fortune ou quittent l'établissement sans destination précise ou sans en informer le personnel de l'établisse-

ment. Deux tiers de ces sortants étaient déjà dans ces situations avant leur entrée dans l'établissement.

En CHRS, une différence existe entre les personnes accueillies en insertion, dont 22 % rejoignent la rue, l'urgence ou une destination inconnue, et celles accueillies en stabilisation qui sont 39 % à être dans ce cas. Si l'accueil en stabilisation rencontre plus d'échecs, c'est aussi parce qu'il s'adresse à un public *a priori* plus désocialisé : 48 % des personnes accueillies viennent notamment de l'hébergement d'urgence ou de la rue, contre 30 % de celles en insertion (tableau 2). Depuis les centres non conventionnés, 37 % des sorties se font vers la rue, l'urgence ou une destination inconnue, avec là aussi une différence entre insertion (27 %), stabilisation (32 %) et autres places (49 %). Les CADA voient également une forte proportion (32 %) de leur public sortir sans solution ; ceux qui sont dirigés vers l'hébergement d'urgence sont notamment plus nombreux qu'ailleurs (13 %). Le résultat de la demande d'asile compte pour beaucoup dans cette situation : 73 % des déboutés du droit d'asile deviennent sans-abri ou sont orientés vers l'hébergement d'urgence, tandis que les réfugiés statutaires sont 38 % à accéder au logement ordinaire, 9 % à se loger en foyer de travailleurs migrants et 40 % à se tourner vers un hébergement social hors urgence. De leur côté, les centres maternels, maisons relais et CPH ont une part plus faible de retours à la rue ou en urgence (respectivement 11 %, 18 % et 9 %), car les personnes qui y sont accueillies sont soit moins éloignées d'une possibilité de retrouver un logement, soit, dans le cas des maisons relais, peuvent rester dans l'établissement sans contrainte de temps. ■